Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres, et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Partie B – Information propre à chaque fonds

Prospectus simplifié daté du 21 avril 2020

Fonds de titres à revenu fixe de base améliorés en $ US CI DoubleLine (séries A, AH, F, FH, I, IH, P et PH, série FNB en $ US, série FNB couverte en $ CA et série FNB non couverte en $ CA)

Fonds de revenu en $ US CI DoubleLine (séries A, AH, F, FH, I, IH, P et PH, série FNB en $ US, série FNB couverte en $ CA et série FNB non couverte en $ CA)

Fonds d'obligations à rendement total en $ US CI DoubleLine (séries A, AH, F, FH, I, IH, P et PH, série FNB en $ US, série FNB couverte en $ CA et série FNB non couverte en $ CA)

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

FONDS DE TITRES A REVENU FIXE DE BASE AMELIORES EN $ US CI DOUBLELINE 1
FONDS DE REVENU EN $ US CI DOUBLELINE 5
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT TOTAL EN $ US CI DOUBLELINE..... 9

Fonds de titres à revenu fixe de base améliorés en $ US CI DoubleLine

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création **Série A** **Série AH** **Série F** **Série FH** **Série I** **Série IH** **Série P** **Série PH** **Série FNB en $ US** **Série FNB couverte en $ CA** **Série FNB non couverte en $ CA**	 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Devrait constituer un placement admissible pour les régimes enregistrés
Sous-conseiller en valeurs	DoubleLine Capital LP

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à maximiser le revenu courant et le rendement total en investissant principalement dans un portefeuille de titres à revenu fixe de toutes échéances choisis dans l'univers mondial des titres à revenu fixe.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investira principalement dans l'univers mondial des titres à revenu fixe, notamment dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement des États-Unis, ses organismes, ses institutions ou ses sociétés parrainées, ainsi que dans des obligations de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des actifs, des titres étrangers (de sociétés et d'État, y compris des titres hybrides étrangers), des titres de marchés émergents (de sociétés et d'État), des prêts bancaires, tant les prêts participatifs que les cessions, et d'autres titres portant des taux d'intérêt fixes ou variables de toute échéance.

Le fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité, y compris ceux qui, au moment du placement, n'ont pas de note ou sont notés BB+ ou moins par S&P Global Ratings ou Ba1 ou moins par Moody's Investors Services Inc. ou ont reçu une note équivalente accordée par tout autre organisme d'évaluation statistique reconnu à l'échelle nationale. Les obligations de sociétés et certains autres titres à revenu fixe qui ne sont pas notés et qui, selon le sous-conseiller en valeurs, sont de qualité comparable, sont des obligations à risque élevé et à rendement élevés communément appelées « obligations à haut risque ».

Le fonds peut investir jusqu'à 33⅓ % de son actif net dans des obligations de société de qualité spéculative ou dans des obligations qui ne sont pas notées mais qui, selon le sous-conseiller en valeurs, sont de qualité comparable, et dans des swaps sur défaillance de crédit de sociétés de l'univers des titres à rendement élevé.

Le fonds peut investir jusqu'à 5 % de son actif net dans titres de sociétés en difficulté. Par exemple, le fonds pourrait investir dans de tels titres lorsque le sous-conseiller en valeurs estime que les évaluations des entreprises restructurées

ou les évaluations des liquidations pourraient être supérieures à leurs valeurs marchandes courantes. Le fonds peut investir une partie de ses actifs dans des titres à taux variable inverse, à intérêt seulement et à capital seulement.

Le fonds peut également investir une partie de son actif dans des titres à revenu fixe (y compris des titres hybrides) émis ou garantis par des sociétés, des institutions financières et des entités gouvernementales de pays au marché émergent.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille du fonds, le sous-conseiller en valeurs utilise habituellement une méthode de risque contrôlé. Les techniques de cette méthode tentent de contrôler les principales composantes de risque des marchés à revenu fixe et peuvent comprendre, notamment, la prise en considération de l'opinion qu'a le sous-conseiller en valeurs des points suivants : le rendement potentiel relatif de divers secteurs du marché, la sélection de titres offerte dans un secteur donné, le ratio risque/avantage de différentes catégories d'actifs, la situation de liquidité de divers secteurs du marché, la forme de la courbe de rendement et les prévisions de modifications de celle-ci, les fluctuations potentielles des niveaux généraux des taux d'intérêt et la politique fiscale actuelle.

Le sous-conseiller en valeurs surveille la duration des titres en portefeuille du fonds afin de tenter d'évaluer et, à son appréciation, d'ajuster l'exposition du fonds au risque lié au taux d'intérêt. Dans le cadre de sa gestion du fonds, dans des conditions normales de marché, le sous-conseiller en valeurs a l'intention de chercher à monter un portefeuille de placements dont la duration effective moyenne pondérée en fonction du dollar est d'au moins deux ans et d'au plus huit ans. La duration est une mesure de la durée prévue d'un titre à revenu fixe qui est utilisée pour établir la sensibilité du cours d'un titre aux variations des taux d'intérêt. La duration effective est une mesure de la duration du portefeuille d'un fonds qui est ajustée en fonction de l'effet prévu des variations des taux d'intérêt sur les taux de remboursement par anticipation des obligations et des créances hypothécaires selon ce que peut déterminer le sous-conseiller en valeurs. La duration effective du portefeuille de placements du fonds peut s'écarter considérablement de sa fourchette cible de temps à autre, et rien ne garantit que la duration effective du portefeuille de placements du fonds sera toujours dans sa fourchette cible.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations du cours de ses placements;
    - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placements le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- investir temporairement la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans de la trésorerie et/ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds peut aussi conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le sous-conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le fonds conclura des ventes à découvert en complémentarité de ses autres stratégies de placement et pour améliorer le rendement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placements le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié pour obtenir une description détaillée des ventes à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, y compris des FNB nationaux et étrangers (veuillez vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placements le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le sous-conseiller en valeurs pourrait effectuer des opérations actives et fréquentes sur les placements, ce qui pourrait augmenter les frais d'opérations du fonds et, par conséquent, diminuer les rendements du fonds. Des opérations

fréquentes peuvent également augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables sur les parts du fonds qui ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent :

- à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« **indice sous-jacent** ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines conditions, investir jusqu'à 80 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Placements dans des titres de créance émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (la « Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (la « Freddie Mac »)* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux devises
- le risqué lié à la couverture du change
- le risque lié aux titres de créance
- le risque lié aux titres en défaut
- le risque lié aux marchés émergents
- le risqué lié aux prêts à taux variable
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risqué lié aux obligations indexées à l'inflation
- le risqué lié aux prêts
- le risque lié aux placements dans des titres apparentés à des créances hypothécaires et dans d'autres titres adossés à des actifs
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier
- le risque lié aux titres de créance souverains
- le risque lié aux billets structurés et aux produits structurés
- le risque lié au sous-conseiller
- le risque lié à l'imposition
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis
- le risque lié à la retenue d'impôt

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds. Vous y trouverez également une explication des risques supplémentaires qui peuvent s'appliquer à un placement dans une série FNB et/ou dans une série couverte.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez diversifier vos avoirs en titres à revenu fixe;
- vous recherchez une combinaison de revenu et de croissance;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible.

En ce qui a trait à la série FNB non couverte en $ CA, le fonds pourrait vous convenir si votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques sous-rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque année en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Aucune information concernant les frais du fonds ne peut être donnée puisque celui-ci est nouveau et n'a pas terminé un exercice financier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* de la partie A du prospectus simplifié.

Fonds de revenu en $ US CI DoubleLine

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe à rendement élevé
Date de création **Série A** **Série AH** **Série F** **Série FH** **Série I** **Série IH** **Série P** **Série PH** **Série FNB en $ US** **Série FNB couverte en $ CA** **Série FNB non couverte en $ CA**	 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Devrait constituer un placement admissible pour les régimes enregistrés
Sous-conseiller en valeurs	DoubleLine Capital LP

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds est de maximiser le rendement total en investissant principalement dans une combinaison d'actifs titrisés et d'autres titres productifs de revenu assortis de caractéristiques variées, choisis en fonction de leur potentiel de production d'un niveau élevé de revenu courant et/ou de plus-value du capital.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investira principalement dans une combinaison d'actifs titrisés et d'autres titres productifs de revenu assortis de caractéristiques variées, choisis par le sous-conseiller en valeurs en fonction de leur potentiel de production d'un niveau élevé de revenu courant et/ou de plus-value du capital.

Le fonds cherchera également à monter un portefeuille qui offre des caractéristiques de rendement et de duration intéressantes par rapport à celles offertes par un portefeuille de titres de créance de sociétés, en investissant principalement dans une combinaison de titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres adossés à des actifs et de titres de créance adossés à des prêts (TCAP).

Dans des circonstances normales, le fonds prévoit investir principalement, et possiblement la totalité de ses actifs, dans une combinaison de titres de créance non notés et de qualité inférieure. Le fonds peut investir dans des titres de toute qualité de crédit et peut investir, sans restrictions, dans des titres de qualité spéculative et dans des titres non notés, y compris des titres qui, selon le sous-conseiller en valeurs, sont de qualité spéculative. Les obligations de sociétés à rendement élevé et certains autres titres à revenu fixe dans lesquels le fonds peut investir sont communément appelés « obligations à haut risque ». Les titres adossés à des créances hypothécaires dans lesquels le fonds peut investir comprennent notamment les titres apparentés à des créances hypothécaires de toute échéance ou de tout type, y compris des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ou résidentielles, des titres garantis par le gouvernement des États-Unis, ses organismes, ses institutions ou ses sociétés parrainées ou par des sûretés garanties par le gouvernement des États-Unis, ses organismes, ses institutions ou ses sociétés parrainées, et des titres adossés à des créances hypothécaires émis dans le cadre de placements privés; des titres avec flux identiques; des titres hypothécaires démembrés (titres à intérêt seulement et à capital seulement); et des titres adossés à des garanties comme

des prêts non productifs et/ou des prêts de réinsertion, des prêts hypothécaires non admissibles et des prêts à emprunteur unique et à actif unique.

Les autres titres adossés à des actifs dans lesquels le fonds investira comprennent notamment des prêts à taux variable inverse; des obligations adossées à des baux de divers types ou garanties par de tels baux, y compris des baux visant des biens immobiliers ou personnels; des titres adossés à des prêts aux consommateurs, à des prêts automobiles, à des prêts étudiants, y compris des prêts de tous types qui contiennent moins de restrictions pour l'emprunteur ou des restrictions moins sévères que certains autres types de prêts (les *prêts assortis de clauses allégées*); des titres adossés à des actifs autres qu'hypothécaires, comme des contrats de vente à tempérament de véhicules automobiles, des contrats de prêt à tempérament et des comptes à recevoir d'ententes de cartes de crédit; et des TCAP, y compris des TCAP adossés à l'un ou l'autre des actifs ou des instruments mentionnés précédemment, comme des TCAP adossés à des prêts assortis de clauses allégées.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds, sous réserve des règlements sur les valeurs mobilières, peut également investir dans des prêts immobiliers commerciaux ou résidentiels, lesquels prêts peuvent inclure des prêts hypothécaires de premier rang et des prêts secondaires, des prêts de deuxième rang ou d'autres types de prêts subordonnés, qui peuvent tous être assortis de clauses allégées.

Pour choisir des titres parmi les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et résidentielles disponibles, le fonds prévoit tenir compte, entre autres, du rendement disponible, des caractéristiques en matière de duration, de la qualité de la garantie, du niveau de corrélation par rapport aux autres actifs à risque, des données techniques relatives à l'offre et à la demande et de la qualité du promoteur. En ce qui a trait aux titres adossés à des actifs, le fonds prévoit également rechercher des occasions diversifiées présentant des profils de risque/rendement dans divers secteurs du marché. Le fonds cherchera des TCAP qui offrent, notamment, des rendements intéressants, une diversification du groupe sous-jacent de prêts et une direction de qualité. Le fonds peut investir à tout niveau dans le capital-actions d'un émetteur de titres adossés à des créances hypothécaires ou de titres adossés à des actifs, y compris les tranches subordonnées ou résiduelles ou les tranches fonds propre ou « de dernier rang ».

Le sous-conseiller en valeurs dispose d'un grand pouvoir discrétionnaire pour la gestion de la duration du portefeuille du fonds; toutefois, dans des circonstances normales, le sous-conseiller en valeurs prévoit monter un portefeuille de placements dont la duration effective moyenne pondérée en fonction du dollar est similaire à celle de l'indice de référence, l'indice Bloomberg Barclays U.S. Aggregate Bond, ou plus courte que celle-ci. Le sous-conseiller en valeurs surveille la duration des titres en portefeuille du fonds en vue d'évaluer et, à son appréciation, d'ajuster l'exposition du fonds au risque lié au taux d'intérêt. Le sous-conseiller en valeurs cherche à gérer la duration du fonds en fonction de la vision qu'il a, notamment, des taux d'intérêt futurs et des conditions futures du marché. Le fonds peut investir dans des titres distincts de toute échéance ou duration. La duration effective du portefeuille de placements du fonds peut varier considérablement de temps à autre et pourrait être négative à l'occasion, et rien ne garantit que la duration effective du portefeuille de placements du fonds demeurera dans la fourchette cible décrite précédemment.

Même si, dans des conditions normales de marché, le fonds investira principalement dans des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres adossés à des actifs et des TCAP, le fonds pourrait investir dans d'autres titres de créance de toutes sortes. Le sous-conseiller en valeurs prévoit modifier la répartition des actifs du fonds parmi différents placements productifs de revenu présentant diverses caractéristiques en fonction de l'évolution de la conjoncture, notamment la conjoncture financière, économique et boursière, en vue de monter un portefeuille qui maximise le rendement total.

La répartition des actifs du fonds dans différents secteurs et émetteurs changera au fil du temps, parfois subitement, et le fonds peut investir, sans restrictions, dans les titres d'un seul secteur ou d'un petit nombre de secteurs de l'univers des titres à revenu fixe.

Le fonds peut conclure des opérations sur dérivés et d'autres instruments de toute sorte à des fins de couverture. Le sous-conseiller en valeurs peut chercher à gérer la duration effective moyenne pondérée en fonction du dollar du portefeuille du fonds en utilisant des dérivés et d'autres instruments (y compris des contrats à terme standardisés sur bons du Trésor, des swaps de taux et des options, y compris des options sur swaps (« swaptions »)). Le fonds peut engager des frais dans la mise en œuvre de stratégies de couverture ou de gestion de la duration, et rien ne garantit que le fonds aura recours à des stratégies de couverture ou de gestion de la duration, ni que les stratégies de couverture ou de gestion de la duration utilisées par le fonds seront couronnées de succès.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placements le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- investir temporairement la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds peut aussi conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le sous-conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le fonds conclura des ventes à découvert en complémentarité de ses autres stratégies de placement et pour améliorer le rendement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placements le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié pour obtenir une description détaillée des ventes à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, y compris des FNB nationaux et étrangers (veuillez vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placements le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le sous-conseiller en valeurs pourrait effectuer des opérations actives et fréquentes sur les placements, ce qui pourrait augmenter les frais d'opérations du fonds et, par conséquent, diminuer les rendements du fonds. Des opérations fréquentes peuvent également augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables sur les parts du fonds qui ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent :

- à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« **indice sous-jacent** ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines conditions, investir jusqu'à 90 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Placements dans des titres de créance émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (la « Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (la « Freddie Mac »)* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risqué lié à la concentration
- le risque lié aux titres de créance
- le risque lié aux titres en défaut
- le risque lié aux marchés émergents
- le risqué lié aux prêts à taux variable

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risqué lié aux obligations indexées à l'inflation
- le risqué lié aux prêts
- le risque lié aux placements dans des titres apparentés à des créances hypothécaires et dans d'autres titres adossés à des actifs
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier
- le risque lié aux titres de créance souverains
- le risque lié aux billets structurés et aux produits structurés
- le risque lié au sous-conseiller
- le risque lié à l'imposition
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis
- le risque lié à la retenue d'impôt

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds. Vous y trouverez également une explication des risques supplémentaires qui peuvent s'appliquer à un placement dans une série FNB et/ou dans une série couverte.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez diversifier vos avoirs en titres à revenu fixe;
- vous recherchez une combinaison de revenu et de croissance;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques sous-rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque année en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Aucune information concernant les frais du fonds ne peut être donnée puisque celui-ci est nouveau et n'a pas terminé un exercice financier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* de la partie A du prospectus simplifié.

Fonds d'obligations à rendement total en $ US CI DoubleLine

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création **Série A** **Série AH** **Série F** **Série FH** **Série I** **Série IH** **Série P** **Série PH** **Série FNB en $ US** **Série FNB couverte en $ CA** **Série FNB non couverte en $ CA**	 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020 19 mai 2020
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Devrait constituer un placement admissible pour les régimes enregistrés
Sous-conseiller en valeurs	DoubleLine Capital LP

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à maximiser le rendement total en investissant principalement dans des placements titrisés et dans d'autres titres à revenu fixe émis par le gouvernement des États-Unis ou d'autres émetteurs.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investira principalement dans des titres adossés à des créances hypothécaires, dans d'autres obligations adossées à des actifs, dans des titres de créance adossés à des prêts (TCAP) et dans des obligations du gouvernement des États-Unis, de ses organismes, de ses institutions et de ses sociétés parrainées.

Dans des circonstances normales, le fonds a l'intention d'investir plus de 50 % de son actif net dans des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et résidentielles. Ces placements peuvent comprendre des titres adossés à des créances hypothécaires de toute échéance ou de tout type, y compris ceux garantis par le gouvernement des États-Unis, ses organismes, ses institutions ou ses sociétés parrainées, et des titres adossés à des créances hypothécaires émis dans le cadre de placements privés et assortis d'une note, au moment du placement, de Aa3 ou plus par Moody's Investor Service, Inc., de AA- ou plus par S&P Global Ratings, ou d'une note équivalente accordée par tout autre organisme d'évaluation statistique reconnu à l'échelle nationale, ou encore dans des titres non notés qui, selon le sous-conseiller en valeurs, sont de qualité comparable. Ces placements comprennent également, entre autres, des titres hypothécaires à flux identiques de gouvernements, des titres garantis par des créances hypothécaires, des titres à catégories multiples à flux identiques, des titres hypothécaires à flux identiques privés, des titres hypothécaires démembrés (titres à intérêt seulement et à capital seulement) et des prêts à taux variable inverse.

Le fonds peut investir dans des obligations de toute qualité, y compris celles qui, au moment du placement, n'ont pas de note ou ont une note de qualité spéculative. Les obligations et les titres à revenu fixe qui ont une note de qualité spéculative ou les instruments qui n'ont pas de note et qui, selon le sous-conseiller en valeurs, sont de qualité

comparable, sont des obligations à risque élevé et à rendement élevé communément appelées « obligations à haut risque ».

Le fonds peut investir jusqu'à 33,3 % de son actif net dans des obligations de sociétés de qualité spéculative ou dans des obligations qui ne sont pas notées mais qui, selon le sous-conseiller en valeurs, sont de qualité comparable, et dans des swaps sur défaillance de crédit de sociétés de l'univers des titres à rendement élevé.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille du fonds, le sous-conseiller en valeurs utilise habituellement une méthode de risque contrôlé. Les techniques de cette méthode tentent de contrôler les principales composantes de risque des marchés à revenu fixe et peuvent comprendre, notamment, la prise en considération de l'opinion qu'a le sous-conseiller en valeurs des points suivants : le rendement potentiel relatif de divers secteurs du marché, la sélection de titres offerte dans un secteur donné, le ratio risque/avantage de différentes catégories d'actifs, la situation de liquidité de divers secteurs du marché, la forme de la courbe de rendement et les prévisions de modifications de celle-ci, les fluctuations potentielles des niveaux généraux des taux d'intérêt et la politique fiscale actuelle.

Le sous-conseiller en valeurs surveille la duration des titres en portefeuille du fonds afin de tenter d'évaluer et, à son appréciation, d'ajuster l'exposition du fonds au risque lié au taux d'intérêt. Dans le cadre de sa gestion du fonds, dans des conditions normales de marché, le sous-conseiller en valeurs a l'intention de chercher à monter un portefeuille de placements dont la duration effective moyenne pondérée en fonction du dollar est d'au moins un an et d'au plus huit ans. La duration est une mesure de la durée prévue d'un titre à revenu fixe qui est utilisée pour établir la sensibilité du cours d'un titre aux variations des taux d'intérêt. La duration effective est une mesure de la duration du portefeuille d'un fonds qui est ajustée en fonction de l'effet prévu des variations des taux d'intérêt sur les taux de remboursement par anticipation des obligations et des créances hypothécaires selon ce que peut déterminer le sous-conseiller en valeurs. La duration effective du portefeuille de placements du fonds peut s'écarter considérablement de sa fourchette cible de temps à autre, et rien ne garantit que la duration effective du portefeuille de placements du fonds sera toujours dans sa fourchette cible.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations du cours de ses placements;
    - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placements le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- investir temporairement la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds peut aussi conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le sous-conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le fonds conclura des ventes à découvert en complémentarité de ses autres stratégies de placement et pour améliorer le rendement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placements le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié pour obtenir une description détaillée des ventes à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, y compris des FNB nationaux et étrangers (veuillez vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placements le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le sous-conseiller en valeurs pourrait effectuer des opérations actives et fréquentes sur les placements, ce qui pourrait augmenter les frais d'opérations du fonds et, par conséquent, diminuer les rendements du fonds. Des opérations

fréquentes peuvent également augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables sur les parts du fonds qui ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent :

- à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« **indice sous-jacent** ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines conditions, investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Placements dans des titres de créance émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (la « Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (la « Freddie Mac »)* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux titres de créance
- le risque lié aux titres en défaut
- le risqué lié aux prêts à taux variable
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risqué lié aux obligations indexées à l'inflation
- le risqué lié aux prêts
- le risque lié aux placements dans des titres apparentés à des créances hypothécaires et dans d'autres titres adossés à des actifs
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier
- le risque lié aux billets structurés et aux produits structurés
- le risque lié au sous-conseiller
- le risque lié à l'imposition
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis
- le risque lié à la retenue d'impôt

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds. Vous y trouverez également une explication des risques supplémentaires qui peuvent s'appliquer à un placement dans une série FNB et/ou dans une série couverte.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez une combinaison de revenu et de croissance;
- vous souhaitez diversifier vos avoirs en titres à revenu fixe;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible.

En ce qui a trait à la série FNB non couverte en $ CA, le fonds pourrait vous convenir si votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques sous-rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque année en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Aucune information concernant les frais du fonds ne peut être donnée puisque celui-ci est nouveau et n'a pas terminé un exercice financier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* de la partie A du prospectus simplifié.

CI Investments Inc.
2, rue Queen Est, 20e étage
Toronto (Ontario) M5C 3G7

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des fonds dans leurs notice annuelle, aperçu du fonds, aperçu du FNB, rapports de la direction sur le rendement du fonds et états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié de sorte qu'ils font légalement partie intégrante du présent document, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1 800 792-9355, en envoyant un courriel à servicefrancais@ci.com ou en vous adressant à votre représentant.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les fonds, y compris les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Web de CI Investments Inc. au www.ci.com ou sur le site www.sedar.com.

FONDS DE TITRES À REVENU FIXE DE BASE AMÉLIORÉS EN $ US CI DOUBLELINE
FONDS DE REVENU EN $ US CI DOUBLELINE
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT TOTAL EN $ US CI DOUBLELINE